



PROJET COENTREPRISE DATA CENTERS : UN CHANGEMENT DE STRATÉGIE NON ASSUMÉ, DES SALARIÉS ET DES COMPÉTENCES BRADÉS !

Lors du Comité Central des 9 et 10 septembre, la **CFDT** a fermement dénoncé le projet de création d'une coentreprise pour nos Data Centers. Sous couvert de modernité, la direction s'apprête à céder un outil industriel hautement stratégique. Mais au-delà de la stratégie, ce sont les **conditions de travail, l'humain et l'avenir des salariés** que l'on fragilise.

POURQUOI LA CFDT DIT NON À CE PROJET :

SOUVERAINETÉ ET INFRASTRUCTURES BRADÉES

En cédant nos infrastructures à une Joint-Venture financée majoritairement par des fonds non européens, Orange perd le contrôle de ses données et s'interdit d'office la certification de sécurité **SecNumCloud 3.2** (indispensable pour les marchés de la Défense et de la Santé).

IA ET COMPÉTENCES SACRIFIÉES

Alors que la demande pour l'Intelligence Artificielle explose, Orange choisit d'externaliser la montée en compétence de ses équipes au lieu de devenir un leader de la filière de l'hébergement en France.

UN BUSINESS PLAN IRRÉALISTE

Ne pas modifier la gouvernance de commercialisation, alors même que nous n'avons pas réussi à remplir les Data Centers depuis 10 ans, fait peser un risque financier majeur sur l'avenir de la structure.

DES RISQUES ET DES COÛTS MINIMISÉS

Le passage à la densification IA (water cooling, baies autonomes) et la réalité des coûts de déménagement et de réorganisation (largement au-dessus des 500 k€ annoncés) sont passés sous silence, tout comme l'impact sur nos engagements CO2.

L'HUMAIN BAFOUÉ : UN CLIMAT ANXIOGÈNE ET LE FLOU TOTAL SUR LE TERRAIN

Pour les 650 salariés du PFC (dont 43 sont directement ciblés par ce projet), le climat est à l'anxiété :

SÉPARATION DES COLLECTIFS ET COACTIVITÉ À HAUT RISQUE :

Le projet engendre une scission directe sur les mêmes sites entre les salariés qui basculeront dans la coentreprise, ceux qui resteront chez Orange, et ceux en cours de repositionnement. Cette coactivité improvisée fait peser un risque majeur de perte de repères, de tensions sur les relations professionnelles, de risques accrus pour la sécurité sur les sites et de surcharge de travail.

INCERTITUDE TOTALE SUR L'AVENIR ET LES STATUTS :

Le passage vers un statut de droit privé sous la convention BETIC (Bureaux d'Étude Technique Ingénierie et Conseil) génère des craintes légitimes. Ce changement de convention collective peut entraîner des modifications de la grille de rémunération, de la participation, de l'intéressement, de la part variable, ainsi que des garanties de mutuelle, de prévoyance, de retraite et du nombre de jours de congés...

UN MIRAGE DE 3 ANS ET UN GRAND VIDE AU-DELÀ :

Pour les volontaires, la promesse d'un droit de retour de 3 ans ressemble à un cache-misère. Quelles sont les conditions réelles de ce retour ? Et surtout, au-delà de 3 ans, c'est le flou absolu : les personnes partant chez DC Co n'ont aucune visibilité ni certitude sur leur avenir à long terme face à l'actionnariat (fonds Morrison).

Pour les non-volontaires, le parcours de reclassement ressemble à un parcours du combattant opaque.

LE CHOIX DE LA CFDT : PAS DE COMPLICITÉ

La **CFDT** refuse de cautionner ce recul stratégique, parce que ce projet menace notre souveraineté, nos emplois et nos conditions de travail.

La **CFDT** refuse, à ce stade, de participer aux négociations d'accompagnement social des salariés (DTSI), en l'absence de réponses à ses alertes et questionnements (cf. courrier et intervention CFDT CSEC).

LA CFDT REVENDIQUE LA MISE EN ŒUVRE D'UN VÉRITABLE PROJET INDUSTRIEL, STRATÉGIQUE ET HUMAINEMENT RESPONSABLE, PROTECTEUR DES SALARIÉS ET DES EMPLOIS.